



Thiré le 8 septembre 2015
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs
les conseillers municipaux

CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

Mardi 15 septembre 2015
A 20h30

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 2 septembre 2015 ;
- Décision modificative 1/2015 Commune : Annule et remplace la décision n°128 ;
- Logement 30 rue de la Mairie : Propositions d'achat ;
- Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'État ;
- Participation de la Commune de La Chapelle aux frais de réception de la rencontre de l'Union Cantonale des Anciens Combattants ;
- Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école primaire.
- Questions Diverses.

Le Maire,
Catherine DENFERD.



Registre de délibérations du
Conseil Municipal du 15 septembre 2015

Le quinze septembre deux mil quinze, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 25 août 2015

Présents : Mesdames BARBESANT Nadège, BONNAUD Christelle, DENFERD Catherine, HUG-GRATON Patricia, PHILIPPEAU Christine; Messieurs CHARRIER Loïc, FORGERIT Fred, GAUTIER Laurent, GAUTREAU Dominique.

Excusés : Mesdames MENANTEAU Isabelle, RIVASSEAU Magalie, Messieurs CERISIÉ Rémy, COLIN Guillaume, JOLLY Guillaume, FAIVRE Bruno.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Secrétaire de séance : Madame PHILIPPEAU Christine.

Madame RIVASSEAU Magalie a donné pouvoir à Madame DENFERD Catherine

Monsieur CERISIÉ Rémy a donné pouvoir à Madame BARBESANT Nadège

Monsieur JOLLY Guillaume a donné pouvoir à Monsieur CHARRIER Loïc

En début de séance, Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Communication du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Hermine
- Positionnement du Conseil Municipal concernant l'enquête publique et le programme de travaux sur les cours d'eau du bassin versant en amont du Lay
- Programme voirie 2015 : ouverture du plis de consultation d'entreprises

Objet 143 : Décision Modificative 1/2015 Commune annule et remplace la délibération n° 128 du 15 juillet 2015.

La décision modificative votée le 15 juillet 2015, qui concernait l'ajout de la subvention Régionale pour la réhabilitation de l'aire naturelle de camping, a été incorrectement libellée.

Elle était votée comme suit :

Programme voirie Compte 2315 Installation, matériel et outillage technique - 18 000 €

Programme bâtiments : Compte 21318 Autres bâtiments publics + 13 029 €

Programme bâtiments : compte 1322 Subvention de la Région + 4 971 €

Monsieur le Receveur demande au conseil municipal de la revoter comme suit :

Recettes nouvelles :

Programme bâtiments : Compte 1322 Subvention de la Région + 4 971 €

Dépenses nouvelles

Programme bâtiments : compte 21318 Autres bâtiments publics + 4 971 €

Virement de programme à programme :

Programme voirie : Compte 2315 Installation, matériel et outillage technique - 13 029 €

Programme bâtiments : compte 21318 Autres bâtiments publics + 13 029 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote la décision modificative 1/2015 comme rédigée ci-dessus.

Objet 144 : Propositions d'achat du logement communal 30 rue de la Mairie.

Deux propositions d'achat de la maison sis 30 rue de la Mairie, sont déposées en mairie,

Pour rappel,

- le conseil municipal lors de la séance du 9 juin 2015 (cf questions diverses) avait acté une mise en vente de l'immeuble à un prix pouvant aller de 80 000 € à 85 000 € net vendeur.
- Les services du domaine ont estimé le bien à 65 000 €, avant les travaux de reprise du mur écroulé,
- Le notaire avait fait une estimation de 70 000 à 85 000 € après réparation.

Les propositions reçues ce jour en mairie sont les suivantes :

1ère proposition reçue le 10 septembre 2015 : 65 800 € net vendeur hors frais d'agence et de notaire,
2ème proposition reçue le 12 septembre 2015 : 75 000 € net vendeur hors frais de notaire (la personne s'est adressée directement en mairie et n'a pas de frais d'agence).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ✓ valide la proposition d'achat de 75 000 € net vendeur hors frais de notaire
- ✓ autorise Madame le Maire à signer le compromis de vente et tous les documents afférents à la cession du bien
- ✓ autorise Madame le Maire à fixer le montant des arrhes versées à 5% du prix de vente.

Objet 145 : Motion de soutien à l'Association des Maire de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'État.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Thiré rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Thiré estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Thiré soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote cette motion de soutien à l'Association des Maires de France.

Objet 146 Participation de la Commune de La Chapelle Thémér aux frais de réception de la rencontre de l'Union Cantonale des Anciens Combattants.

Cette rencontre a eu lieu le 3 septembre dernier à la salle socio-culturelle. L'Union des Anciens Combattants regroupe les anciens combattants, veufs et veuves de guerre des communes de La Chapelle Thémér et de Thiré. D'un commun accord avec l'association et la Commune de La Chapelle Thémér, l'apéritif a été offert par les deux municipalités. La commune de Thiré ayant avancé les fonds, il convient de délibérer sur le montant de la participation de la Commune de la Chapelle Thémér,

Montant total des dépenses : 112,96 € TTC

Montant de la participation de la Commune de La Chapelle : 56,48 € soit 50 %

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

- ✓ vote la participation de la Commune de La Chapelle Thémer à hauteur de 50% de la dépense engagée
- ✓ autorise Madame le Maire à émettre l'avis des sommes à payer correspondant.

Objet 147 : Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école primaire exercice 2014-2015.

Les communes dépourvues de structures scolaires doivent, selon la loi, participer aux frais de fonctionnement de l'école accueillant les enfants domiciliés chez eux. La participation est due à la fin de chaque année scolaire.

Pour l'année scolaire 2014-2015, le nombre d'enfants extérieurs inscrits à Thiré est de 22 élèves :

- La Chapelle Thémer : 19 enfants toute l'année
- St Martin Lars en Ste Hermine : 3.

L'an passé, la participation demandée était de 500 € par enfant et par année pleine.

Pour la rentrée 2015-2016 : 24 élèves extérieurs sont inscrits :

- La Chapelle Thémer : 23
- St Martin Lars en Ste Hermine : 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ valide le compte d'emploi de l'école pour l'exercice 2014-2015
- ✓ valide la participation des communes extérieures à 510 € par élève et par année pleine,
- ✓ autorise Madame le Maire à émettre les avis de paiements afférents.

Objet 148 : Communication du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Hermine.

Le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'Etablissement ».

Conformément aux dispositions de la loi, le Maire communique au Conseil le rapport d'activité adressé par la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Hermine ainsi que le Compte Administratif de l'Etablissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne acte de la communication du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Hermine, par Madame le Maire.

Objet 149 : Avis du Conseil Municipal concernant l'enquête publique et le programme de travaux sur les cours d'eau du bassin versant amont du Lay.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques et marins pour la réalisation d'un programme de travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin versant amont du Lay.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à la demande d'autorisation au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques et marins pour la réalisation d'un programme de travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin versant amont du Lay.

Objet 150 : Programme Voirie 2015 : Ouverture de plis de consultation d'entreprises.

Une consultation auprès de trois entreprises a été réalisée courant Août. Seules, 2 entreprises y ont répondu.

Après étude des offres, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

- ✓ valide le programme voirie et les travaux demandés sur
 - une partie de la voie communale n°3 Thiré / Saint-Valérien
 - la rue de desserte entre la rue de la Mairie et la rue de l'Hôpital
 - une partie de la voie communale n°9 dite de Pouillé
- ✓ valide l'offre la moins-disante de l'entreprise COLAS de Fontenay-le-Comte, d'un montant hors taxes de 16 163,75 €.
- ✓ autorise Madame le Maire à signer le devis et programmer les travaux.

Questions Diverses :

Travaux Route de Sainte-Hermine : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de planification des travaux d'effacement de la ligne très haute tension (ERDF) et d'effacement des réseaux Route de Sainte-Hermine / rue de la Bergerie (SyDEV) a eu lieu le mardi

Etaient également présents à cette réunion, les représentants de Vendée Eau, d'Orange, de l'ARD de Luçon, du service Transport du Département, et des entreprises de transports scolaires Sovetour et Hervouet.

Les travaux d'effacement de la ligne haute tension sont reportés afin de remplacer les canalisations d'eau potable sur une partie de la Route de Sainte-Hermine et Rue de l'Eglise, et rue du Stade.

Ces travaux sont planifiés entre novembre et décembre 2015 sur une période de 7 à 8 semaines.

Puis suivront les travaux d'effacement des réseaux, qui devraient durer de janvier à fin avril 2016.

Durant ces travaux, des déviations seront nécessaires pour les transports scolaires et les poids lourds.

Les véhicules légers pourront circuler en fonction de l'avancement des travaux. Les arrêtés de circulation seront pris en conséquence.

Demande de Gautreau : Monsieur Dominique Gautreau demande que les bas-côtés de la route de Thiré / Sainte-Etienne de Brillouet soit broyés. La demande sera relayée auprès de l'entreprise BLANCHARD en charge du broyage des banquettes.

Le Maire,

La Secrétaire,

Les membres

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>